

Protection Maternelle et Infantile

Le Département est à vos côtés pour le suivi de votre grossesse et de votre enfant de 0 à 6 ans dans les différents centres PMI du territoire. Des professionnels vous accompagnent sur toutes les questions relatives au quotidien de votre enfant et vous informent sur les modes d'accueil collectifs et individuels dans les PMI.



L'offre départementale de service de la PMI

Le Département assume la mission de Protection Maternelle et Infantile dont les consultations médicales sont remboursées par la sécurité sociale. La PMI est un service du Département ne nécessitant aucune avance de frais. Elle garantit la confidentialité et le secret médical. Pensez à apporter votre carte vitale ou tout autre justificatif (CMU, AME, CMU-C...).



Le suivi de grossesse

- Consultations pré et postnatales
- Entretien prénatal précoce
- Informations et conseils sur l'allaitement, l'arrivée du bébé à la maison...
- Accompagnement global, en lien avec les professionnels médico-sociaux notamment, de la périnatalité et de la maternité



Les actions collectives

- Soutien à la parentalité
- Espaces d'échanges en présence des parents (éveil psycho-moteur, langage, sommeil, développement...)



Les consultations pour les enfants de moins de 6 ans

- Consultations de puériculture :
 - accompagnement en matière d'alimentation, de sommeil, de prévention des accidents domestiques, de développement, de jeux et d'éveil...
- Consultations médicales :
 - examen médical, vaccinations, orientations, suivi du développement global du nourrisson et du jeune enfant
 - dépistage précoce des troubles psycho-moteurs et/ou handicaps



L'agrément des modes d'accueil

- Délivrance des agréments, suivi et contrôle :
 - des assistants maternels et familiaux
 - des établissements d'accueil de jeunes enfants



Les bilans de santé en école maternelle

- Examen et dépistages (poids, taille, vision, audition, langage, motricité...)
- Orientations
- En coordination avec les médecins de l'Éducation Nationale



La protection de l'enfance

- Évaluation des situations à risques ou de danger et propositions d'aides (notamment dans le cadre des informations préoccupantes)



Qui vous accompagne ?

- Des médecins
- Des sages-femmes
- Des infirmières et/ou puéricultrices
- Des psychologues
- Des psychomotriciens
- Des éducateurs de jeunes enfants
- Des auxiliaires de puériculture
- Des assistants administratifs



Où ?

- Dans les centres de PMI
- Vous habitez dans les Yvelines ?
Retrouvez toutes les coordonnées sur yvelines.fr/pmi
- Vous habitez dans les Hauts-de-Seine ?
Retrouver toutes les coordonnées sur hauts-de-seine.fr/pmi
- Visites au domicile des familles, assurées par des sages-femmes et des puéricultrices pour un accompagnement adapté aux besoins.
- Chez nos partenaires pour les actions collectives dans les crèches, les relais parents/assistants maternels, les écoles maternelles, les maternités, les mairies...



Un accompagnement adapté en termes de santé, de parentalité et de protection de l'enfance est proposé aux futurs parents ou parents de jeunes enfants.



Vous habitez dans les Yvelines ?

- www.yvelines.fr/pmi
- 01 30 836 100 (Prix d'un appel local)
- pmi78@yvelines.fr

Consultez les tutos PMI sur

- <http://bit.ly/TutosPMI>

Vous habitez dans les Hauts-de-Seine ?

- www.hauts-de-seine.fr/pmi
- 0 806 00 00 92 (Prix d'un appel local : tapez 1)

ACCÉDEZ À TOUS NOS SERVICES

- www.78-92.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine